



SOMMAIRE

- ▶ ALLIACEES : le vol de mouche mineuse est toujours en cours.
- ▶ OIGNON : situation saine.
- ▶ POIREAU : situation saine.
- ▶ CHOUX : attention au gibier. Premières captures de noctuelles gamma.
- ▶ CELERI : premières captures de mouche du céleri.
- ▶ SALADES : quelques pucerons déjà observés.
- ▶ POIS : risque sitones confirmé.
- ▶ EPINARD : Situation sanitaire saine.
- ▶ CAROTTE : Rien à signaler.
- ▶ ABEILLES: note nationale.

ALLIACEES

Réseau : 4 sites

Mouches mineuses du poireau (*Phytomyza gymnostoma*)

Des nouvelles piqûres de mouche mineuse ont été signalées sur ciboulette dans un jardin amateur du Ternois (62) ainsi que sur oignons bulbilles à Loos-en-Gohelle et sur échalote à Calonne-sur-la-Lys (62) et Haubourdin (59). Le vol de mouche mineuse est en cours. Soyez vigilants et allez observer régulièrement vos cultures d'alliacées (poireaux, ciboulette, ail...) pour détecter les premières piqûres. Si ce n'est pas encore fait (et lorsque c'est possible), il est urgent de couvrir vos cultures d'alliacées avec un filet anti-insecte. La protection de la culture doit être la plus précoce possible.

D'autres méthodes de lutte physique semblent efficaces (ex: coupe au-dessus du fût pour les poireaux à l'automne, désherbage thermique pour les oignons au printemps). Ces techniques doivent être positionnées au bon moment, c'est-à-dire avant la descente de la larve dans le fût ou dans le bulbe (environ une semaine après la détection des premières piqûres), ce qui est compliqué à gérer.



Piqûres de nutrition sur échalote (FREDON HdF)

OIGNON

Réseau : 2 sites

Stade : 1 feuille

A Lorgies (62) et Richebourg (62), la situation sanitaire est saine.

POIREAU

Réseau : 1 site

Stade : 3-4 feuilles

A Violaines (62), la situation sanitaire sur jeune plantation est saine.

CHOUX

Réseau : 3 sites

Stade : 4 à 10 feuilles

A Lorgies (62), les cultures sont bâchées.

Gibier

A Ennetières-en-Weppes (59), des perdrix et des pigeons sont présents sur la parcelle et des dégâts de gibier sont constatés malgré la mise en place d'une clôture autour de la parcelle. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. Pour les secteurs et productions concernés, le sujet n'est pas à prendre à la légère: les dégâts sur les cultures peuvent être significatifs ! Des mesures prophylactiques existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations...). Le coût et le temps nécessaire pour la mise en place et l'entretien de ces « outils »



Dégâts de gibier (FREDON HdF)

doivent aussi être pris en compte. Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée, leur mise en place permet de réduire les dégâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner. Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir... Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf...) sur les cultures et récoltes agricoles.

Mouche du chou (*Delia radicum*)

A Gentelles (80), aucune mouche du chou n'a été capturée dans les bols jaunes. A Zuytpeene (59), sur les feutrine, quelques œufs ont été observés cette semaine, c'est en légère augmentation par rapport à la semaine dernière.

Site de piégeage	Pourcentage de pieds avec œufs de mouche du chou	Nombre d'œufs de mouche du chou par feutrine par semaine
Zuytpeene (59)	33%	15

Les plants fanent et tombent, des asticots sont présents au niveau de la racine. Il est trop tard pour agir ! La protection des plants est indispensable pour limiter les fortes pressions. Les filets et bâches ne sont pas efficaces à 100%. Après éclosion, les larves mangent les racines et creusent des galeries dans la tige, les jeunes choux touchés vont alors faner et mourir. Le binage peut aussi aider au contrôle de la mouche du chou : la bineuse détruira les œufs de mouche ou les remontera à la surface où ils se dessècheront.

Site de piégeage	Noctuelle gamma	Teigne des crucifères
Lorgies (62)	3	0
Ennetières-en-Weppes (59)	0	0
Zuytpeene (59)	0	0

Noctuelles, teignes des crucifères et piérides

Les premières captures de noctuelles gamma (*Autographa gamma*) ont été faites cette semaine. **Aucune ponte ni chenille n'a été observée cette semaine** mais surveillez vos parcelles pour détecter les premières chenilles. Il existe une solution de biocontrôle qui est efficace si elle est appliquée sur jeunes chenilles.

Altises

Des altises, petits coléoptères entièrement noirs ou noirs avec des bandes jaunes sur le dos (taille 1-3 mm), ont été observées sur quelques parcelles repiquées. A Tilloy-les-Mofflaines, 3 altises ont été capturés dans les bols jaunes sur colza. Le premier vol a lieu généralement en mai avec l'arrivée des premières températures plus chaudes. Actuellement, elles ne sont pas nombreuses. Un binage de la parcelle peut suffire à réduire la population. Il semble intéressant aussi d'irriguer la culture après la plantation pour accélérer la croissance et/ou couvrir la culture avec un filet (maille < 0,8 mm). Si la taille des mailles est supérieure 0,8 mm, les altises mangent les feuilles à travers le filet.

CELERI

Réseau : 2 piégeages

Mouche du céleri (*Euleia heraclei*)

A Loos-en-Gohelle (62), 4 mouches du céleri ont été dénombrées sur des plaques jaunes posées dans un cerisier derrière. Elle commence à voler. La larve de la mouche du céleri (ou mineuse du céleri), forme des mines dans les feuilles des Apiacées tels que le céleri, la carotte, le panais, le fenouil ou le persil. Si l'attaque est très importante, la totalité des feuilles peut être touchée, ce qui prive la plante de toute sa capacité de photosynthèse. De manière générale, les premières mouches émergent fin avril, les œufs éclosent environ une semaine après la ponte et le stade larvaire dure entre 25 et 30 jours. La deuxième génération apparaît vers le mois de juillet et ce sont les pupes conservées dans le sol qui permettront à l'insecte de passer l'hiver. Parmi les mesures prophylactiques on peut citer:

- la destruction des déchets de cultures immédiatement après la récolte ainsi que les déchets de parage,
- le travail superficiel du sol pour détruire les larves et les pupes
- la limitation de présence des Apiacées dans l'environnement.

SALADES

Réseau : 3 sites

Stade : 4 feuilles à récolte (sous bâches)

A Ennetières-en-Weppes (59) et Calonne-sur-la-Lys (62), la situation sanitaire est saine hormis des dégâts de gibier (perdrix) à Ennetières-en-Weppes (59).

Pucerons

A Haubourdin (59), 1 à 2 pucerons ont été observés sur 12% des feuilles de chêne au stade récolte. Quelques petites colonies ont aussi été observées.



Colonie de pucerons (FREDON HdF)



Dégâts de gibier (FREDON HdF)

POIS

Réseau : 14 parcelles fixes, 11 parcelles de semis 1, 3 parcelles de semis 2

Stade : 2 à 7 feuilles.

La croissance des pois est ralentie par les températures fraîches. Les premières floraisons devraient être observées.

Gel

Le gel a touché plusieurs dizaines d'hectares de pois précoces. Si cela ne s'est pas forcément traduit par des nécroses sur tiges, la perte de dominance apicale des pois touchés, se traduit par un démarrage des bourgeons axillaires, les plantules formant plusieurs tiges.



Plantes de pois avec démarrage de tiges secondaires suite aux dégâts de gel (UNILET)



Pois au stade 4 feuilles avec de nombreuses morsures de sitones en bordure des folioles (UNILET)

Sitones

Les morsures de sitones sont bien visibles dans 10 parcelles sur les quatorze suivies. Le seuil d'intervention est atteint sur quatre parcelles. Toutes les zones de production sont concernées mais la présence des sitones est très dépendante de la situation des parcelles. Les morsures sont observables dès la levée.

Pois au stade 4 feuilles avec de nombreuses morsures de sitones en bordure des folioles.

Pucerons

La période est habituellement propice à l'apparition des premiers pucerons. Ce n'est pas encore le cas cette année avec la persistance du temps frais. Les premiers pucerons sont signalés sur le bassin pari-

sien. La remontée attendue des températures va être favorable à l'arrivée des pucerons sur les Hauts-de-France.

EPINARD

Réseau : 4 parcelles fixes.

Stade : 2 à 4 feuilles.

La situation sanitaire est saine sur les quatre parcelles d'épinard de printemps suivies, que ce soit à Athies (80), Hangest-en-Santerre(80) ou Ennemain (80).

La parcelle d'Hangest présente des symptômes de phytotoxicité importants qui sont liées à l'utilisation d'un herbicide racinaire. Cela se traduit ponctuellement par la nécrose de plantules et leur disparition, ce qui pourrait faire penser à des fontes de semis.



Disparition de plantes d'épinard due à une phytotoxicité herbicide (UNILET)

CAROTTE

Réseau : 3 parcelles de carotte et un piège

Stade : levée à quatre feuilles

Mouche de la carotte

Une mouche a été piégée sur le site de Ponthoile (80) mais le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.

NOTE ABEILLE

Retrouvez la note abeille sur le site: https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_cle4f1286.pdf



Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Olivier DAUGER - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Avec la participation d'ARDO, BONDUELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, ELCHAI, EXPANDIS, Fort & Vert, Marché de Phalempin, OPLINORD, OPLVERT, SIPEMA, SODELEG, Syndicat Pendillon, Turnover, TYCONSULTING, VILMORIN et des producteurs observateurs.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : L. DURLIN - FREDON Hauts-de-France - Oignon : A. COURIER-PLRN; Chou-fleur, choux : F. SIMEON -PLRN; Poireau : J. CNUUDE -PLRN; Salades : O. PRUVOST-PLRN; Carotte, Epinard, Pois de conserve, Haricots verts et Scorsonères : L. NIVET-UNILET - Endive : M. BENIGNI-APEF -V. DUVAL-FREDON Hauts-de-France

Coordination et renseignements : Aurélie ALBAUT - Chambre d'agriculture de la Somme / Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF et Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France